



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 30 JANVIER 2012
19 heures

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi trente janvier deux mille douze à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François MURILLO, maire.

ORDRE DU JOUR

- *Compte rendu de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2011*
- *Compte rendu d'une décision municipale*

URBANISME ET TRAVAUX

- *Projet urbain partenarial (P.U.P.) : Délibération n° 2011-12-02 du 14 décembre 2011 : décision rectificative*
- *Prise en charge de l'Impasse Tiburce*
- *Acquisitions foncières en vue de l'élargissement du Chemin du Bousquet : décision de principe*

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

- *Desserte forestière du massif de Sourroque - Approbation du rapport de présentation de l'Office National des Forêts - Désignation d'un mandataire des collectivités*
- *Opération de recensement de la population : rémunération des agents recenseurs*
- *Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget*
- *Demande de subventions au titre de la D.É.T.R. - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (2012)*
- *Débat d'orientations budgétaires*

QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour qui a été adressé aux conseillers municipaux.

- un projet de délibération est complété : *Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget*
- un projet de délibération est modifié : *Demande de subventions au titre de la D.É.T.R*
- un projet de délibération est rajouté. *Demande de subventions pour les travaux d'aménagement urbain.*

Les conseillers municipaux sont favorables à l'unanimité à ces modifications de l'ordre du jour.

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2011

Le compte rendu est approuvé, sans modifications, à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 2012-01-01 : Compte rendu d'une décision municipale

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée communale de la décision suivante, prise en application des articles L. 2122-21 et L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (délibération n° 2008-04-04 du conseil municipal en date du 02 avril 2008, ayant délégué à Monsieur le Maire un certain nombre de ses attributions pour la durée du mandat).

N° 2011-12-104 visée en sous-préfecture le 23 janvier 2012

Le Maire de Saint-Girons,
Vu les articles L. 2122-21 et L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2008-04-04 du conseil municipal en date du 02 avril 2008, ayant délégué à Monsieur le Maire un certain nombre de ses attributions pour la durée du mandat,
Vu l'article 2 de la décision municipale n° 2009-03-16 du 25 février 2009,

Vu la programmation Salle Max Linder, le jeudi 02 février 2012, du spectacle « On vit quelque part » donné par la Compagnie « Les gens s'entêtent »,

DECIDE

Article 1 : De fixer comme suit les montants des droits d'entrée pour le spectacle susvisé :

Catégorie de tarif	Montant du droit d'entrée
tarif plein	10,00 €
tarif réduit (chômeur, R.S.A., étudiants, enfants de moins de 18 ans)	5,00 €

Article 2 : La présente décision, qui annule et remplace la décision n° 2012-01-103 qui comportait une erreur matérielle, sera inscrite au registre des décisions municipales.

Le conseil municipal prend acte de cette décision municipale.

N° 2012-01-02 : Projet urbain partenarial (P.U.P.) : Délibération n° 2011-12-02 du 14 décembre 2011 : décision rectificative

Monsieur le Maire donne la parole à M. Michel DAVID, adjoint chargé de l' rappelle que par délibération du 14 décembre 2011, le conseil municipal s'est prononcé favorablement quant à la signature d'une convention de Projet Urbain Partenarial concernant un terrain situé à Lagarde, dans la perspective de son urbanisation.

Or il s'avère qu'à ce jour plusieurs paramètres contenus dans la délibération du 14 décembre 2011 ont évolué et il convient de les modifier comme suit :

1. Présence d'un intervenant supplémentaire à la signature de la convention. Il s'agit de Madame Anny LOHREY, propriétaire indivisaire avec Madame Claude MARTIN du terrain supportant la perspective d'aménagement.
2. Changement des références cadastrales de ce terrain à la suite de la cession à la ville d'une bande de terrain pour l'élargissement de l'avenue des Guérilleros Espagnols. Le

terrain devant être équipé porte dorénavant les références cadastrales suivantes : section A numéro 3471.

Par voie de conséquence, le périmètre d'application de la convention P.U.P. s'en trouve modifié et coïncide désormais avec l'emprise de la parcelle cadastrée sous les références ci-avant.

3. Le coût prévisionnel des travaux d'équipement est susceptible d'évoluer vers un montant de devis définitif qui sera communiqué par le service raccordement E.R.D.F. lorsque la commune en fera la demande.

Les termes de la convention doivent donc être modifiés pour intégrer cette notion de devis définitif, dont le montant sera effectivement celui des travaux. Il sera aussi l'élément principal de la prise en charge financière qui constitue l'objet de la convention envisagée.

Il se pourrait cependant que le montant du coût prévisionnel corresponde à celui du devis définitif, si le barème des tarifs de raccordement d'E.R.D.F. n'évolue pas.

Afin de lancer cette procédure le rapporteur propose :

- de modifier comme expliqué ci-avant les termes de la convention et le périmètre d'application qui lui est annexé ;
- de confirmer tous les autres points de la délibération n° 2011-12-02 du 14 décembre 2011.

Nouveau projet de CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL

Préambule

En application des dispositions des articles L. 332-11-13 et L. 332-11-4 du code de l'urbanisme, la présente convention est conclue entre :

- Madame MARTIN Claude demeurant 2 rue Batsalle - Résidence Michel-Ange - 64000 PAU
- Madame LOHREY Anny demeurant 17, Am Ruhrstein, D 45133, ESSEN (Allemagne),

propriétaires de la parcelle ci-dessous,

et

- la commune de Saint-Girons,
représentée par Monsieur le Maire expressément autorisé par délibérations du conseil municipal en date du 14 décembre 2011 et 30 janvier 2012.

La présente convention de projet urbain partenarial a pour objet la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation par la commune est rendue nécessaire par l'opération d'aménagement de la parcelle cadastrée Section A numéro 3471 située à « Lagarde »

En conséquence, il a été convenu entre les parties ce qui suit :

ARTICLE 1

La commune de Saint-Girons s'engage à réaliser l'ensemble des équipements suivants dont la liste et le coût prévisionnel sont fixés ci-après :

Équipements :

- extension du réseau électrique

Coûts :

- coût prévisionnel des travaux susvisés : 2.486,49 euros hors taxes (chiffage E.R.D.F. en date du 30 septembre 2011) ;
- coût définitif : il sera communiqué par le service raccordement E.R.D.F. à la suite de la demande de raccordement qui sera sollicitée par la Commune de Saint-Girons.

ARTICLE 2

La Commune de Saint-Girons s'engage à achever les travaux de réalisation des équipements prévus à l'article 1 au plus tard le 30 AOÛT 2012.

ARTICLE 3

Les Consorts MARTIN-LOHREY s'engagent à verser à la commune de Saint-Girons la fraction du coût définitif des équipements publics prévus à l'article 1, nécessaires aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier dans le périmètre défini à l'article 5 de la présente convention.

Cette fraction est fixée à 100 % (cent pour cent) du coût total des équipements.

ARTICLE 4

Le montant de la participation totale à la charge des Consorts MARTIN-LOHREY est celui du coût définitif des travaux que le service raccordement d'E.R.D.F. adressera à la Commune de Saint-Girons lorsque cette dernière aura sollicité la demande de raccordement, elle-même conditionnée à la signature de la présente convention par toutes les parties.

ARTICLE 5

Le périmètre d'application de la présente convention est délimité par le plan joint en annexe de celle-ci.

ARTICLE 6

En exécution d'un titre de recettes émis comme en matière de recouvrement des produits locaux, les Consorts MARTIN-LOHREY s'engagent à procéder au paiement de la participation de projet urbain partenarial mise à sa charge dans les conditions suivantes :

- en un versement, trente jours suivant la signature de la présente convention.

ARTICLE 7

La durée d'exonération de la taxe locale d'équipement ou de la taxe d'aménagement est de un an à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention en mairie.

ARTICLE 8

La présente convention est exécutoire à compter de l'affichage de la mention de sa signature en mairie.

ARTICLE 9

Si les équipements publics définis à l'article 1 n'ont pas été achevés dans les délais prescrits par la présente convention, les sommes représentatives du coût des travaux non réalisés seront restituées aux Consorts MARTIN-LOHREY, sans préjudice d'éventuelles indemnités fixées par les juridictions compétentes.

ARTICLE 10

Toutes modifications éventuelles des modalités d'exécution de la convention de projet urbain partenarial doivent faire l'objet d'avenants à la présente convention.

Fait à Saint-Girons, le
En deux exemplaires originaux.

Signatures

Madame MARTIN Claude

Pour la commune,
Le Maire

Madame LOHREY Anny

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus détaillées :

- décide de modifier comme expliqué ci-avant les termes de la convention et le périmètre d'application qui lui est annexé ;

- décide de confirmer tous les autres points de la délibération n° 2011-12-02 du 14 décembre 2011.

Le vote donne les résultats suivants :

Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2012-01-03 : Prise en charge de l'Impasse Tiburce

Monsieur le Maire expose qu'il est destinataire d'un courrier émanant des consorts PINCE, demandant la prise en charge par la ville de Saint-Girons de l'Impasse Tiburce dont ils sont propriétaires à la plaine d'Eycheil.

Le rapporteur demande que cette voie, qui dessert plusieurs habitations et qui possède un revêtement et des réseaux en bon état, soit acquise par la commune en perspective de son intégration au réseau des voies communales.

Il s'agit de la parcelle suivante :

Références cadastrales		Lieu-dit	Contenance exprimée en mètres carrés
Section	Numéro		
D	2088	La Plaine d'Eycheil	424

Afin de permettre la rédaction de l'acte notarié, le rapporteur propose :

- de consentir à l'acquisition de la parcelle susdite, représentant la voie ainsi que les réseaux divers s'y trouvant incorporés, à Monsieur PINCE Gilles, propriétaire, domicilié 5 rue de Vittel 31300 Toulouse, et Madame PINCE Colette, usufruitière, demeurant 2 Impasse des Bleuets 09200 Saint-Girons, moyennant la somme de un euro (1 €) ;
- de charger Maître GRIG Jean-Christian, notaire à Saint-Girons, de la rédaction de l'acte susdit ;
- de désigner Monsieur le Maire comme le signataire pour le compte de la commune ;
- de soumettre le bien présentement acquis aux formalités de l'enquête publique qu'organise l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière préalablement à son classement dans le domaine public ;
- de préciser que l'ensemble des frais générés par ce dossier sera supporté par la commune de Saint-Girons.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus détaillées.

Le vote donne les résultats suivants :

Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2012-01-04 : Acquisitions foncières en vue de l'élargissement du Chemin du Bousquet : décision de principe

Monsieur le Maire expose la nécessité d'élargir l'emprise du Chemin du Bousquet à hauteur du mur de soutènement qui vient d'y être réalisé, pour que la circulation générale puisse s'effectuer dans des conditions optimales de sécurité, d'autant que le quartier accueille de nouvelles constructions.

Cet élargissement, qui constitue l'emplacement réservé numéro 7 au Plan d'Occupation des Sols, concerne les parcelles appartenant aux Consorts CAZENAVE-SANCHEZ et à Madame JOUANNY Josette.

Ces personnes consentent à céder à la ville, moyennant la somme d'un euro, les superficies de terrain correspondantes, à détacher de la parcelle cadastrée Section A numéro 90 pour les premiers, et des parcelles cadastrées Sections A numéros 1136 et 3352 pour la seconde.

Afin de mener à bien cette affaire, le rapporteur propose :

- d'accepter le principe de ces acquisitions qui s'effectueront moyennant la somme d'un euro (1,00 €) pour chacune d'elles ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toute démarche se rapportant à ces dossiers ;
- de soumettre les biens présentement acquis aux formalités de l'enquête publique qu'organise l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière préalablement à leur classement dans le domaine public ;
- de préciser que cette affaire nécessitera l'intervention d'un géomètre expert afin d'établir notamment le document d'arpentage.
-

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus détaillées.

Le vote donne les résultats suivants :

Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2012-01-05 : Desserte forestière du massif de Sourroque - Approbation du rapport de présentation de l'Office National des Forêts - Désignation d'un mandataire des collectivités

M. le Maire rappelle à l'assemblée la préoccupation des communes d'Eycheil, Lacourt, Moulis et Saint-Girons concernant les difficultés de desserte du massif forestier de Sourroque, et les délibérations concordantes récemment prises par ces collectivités en faveur d'un projet de réfection de l'axe routier principal d'accès à l'ensemble des forêts concernées.

Il expose que, suite à ce premier accord de principe, une réunion rassemblant les représentants de ces collectivités, de l'Office National des Forêts, du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises et du Pays Couserans s'est tenue le 12 février 2010 en mairie d'Eycheil.

Il fait état du mémoire présenté à cette occasion par l'O.N.F., comprenant, outre un état des lieux du massif, de ses enjeux et de son environnement, une proposition de programme de travaux d'investissement et de plan de financement, assortie d'une clé de répartition des dépenses entre les diverses collectivités concernées.

Enfin il signale la nécessité, apparue en conclusion de la réunion, de nomination d'un mandataire assurant la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la poursuite de l'étude du projet et la réalisation de cette opération, et informe l'assemblée de la candidature à cet effet de la commune d'Eycheil.

Il est donc proposé à l'assemblée :

- d'approuver le mémoire de l'Office National des Forêts précité et d'adopter le tableau de répartition des parts d'autofinancement proposé pour chaque commune partie prenante, dont un taux de prise en charge de 13 % pour la commune de Saint-Girons ;
- de se prononcer favorablement à la désignation de la commune d'Eycheil comme mandataire des collectivités associées au projet de réfection routier ;
- de charger Monsieur le Maire de demander à cette fin la mise au point d'une convention de mandat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus détaillées.

Le vote donne les résultats suivants :

Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2012-01-06 : Opération de recensement de la population : rémunération des agents recenseurs

M. le Maire indique que la commune de Saint-Girons fait partie des communes de moins de 10.000 habitants qui font l'objet en 2012 d'une enquête de recensement.

Pour mener à bien cette opération, il y a lieu de recruter des agents recenseurs et de fixer leur rémunération.

La dotation forfaitaire de recensement notifiée à la commune par l'INSEE, et qui sera versée à la commune ultérieurement, s'élève à 15.436,00 € (quinze mille quatre cent trente-six euros). Cette dotation peut servir de base au calcul du salaire brut des agents recenseurs.

Il est proposé au conseil municipal :

- de créer quinze postes d'agents recenseurs ;
- d'autoriser le maire à recruter les agents recenseurs nécessaires aux opérations de recensement 2012 ;
- de fixer à 1.000,00 € bruts (mille euros) la rémunération de chacun des agents recenseurs menant à terme sa mission.

Cette somme pourra être abondée pour tenir compte des diverses sujétions des agents.

Par ailleurs, elle pourra être minorée pour l'agent qui ne terminerait pas son travail et redistribuée à celui ou ceux qui serait (aient) amené(s) à le remplacer.

Le paiement des agents sera effectué en deux versements, le premier intervenant au mois de février, le solde au mois de mars.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus détaillées.

Le vote donne les résultats suivants :

Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2012-01-07 : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales il est possible d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget.

Aussi Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'engager et de mandater les dépenses suivantes, qui seront reprises au budget primitif 2012 :

- dépenses d'acquisition d'un ordinateur pour les services administratifs pour un montant de 544,90 € ;
- dépenses d'acquisition pour de l'électroménager à la cantine pour un montant de 475,89 € ;
- dépenses de travaux concernant le remplacement d'un chauffe-eau dans un appartement à l'école de Lédar pour un montant de 2.675,00 € ;
- dépenses de subventions façades pour 4.072,30 € ;
- dépenses d'acquisition d'une toile pour 1.200,00 € ;
- dépenses de travaux de détection gaz dans les églises de Saint-Girons et Saint-Valier pour 8.661,44 € ;
- travaux réseau pluvial Square Balagué pour 26.844,22 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus détaillées.

Le vote donne les résultats suivants :

Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2012-01-08 : Demande de subventions au titre de la D.É.T.R. - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (2012)

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) est issue de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.) et de la Dotation de Développement Rural (D.D.R.).

Il est demandé au conseil municipal de proposer à Monsieur le Préfet un programme de travaux subventionnable dans le cadre de la D.E.T.R.. et d'approuver à cet effet le programme de travaux suivant :

Opérations	Hors Taxes	T.T.C.
Ecoles y compris cantines : <i>ancien : grosses réparations, aménagement, réhabilitation</i> Taux de subvention en % : 30 à 40 Plafond de subvention : 75.000 €		
Construction de sanitaires à l'école Saint Alary	110.000,00	131.560,00
Total	110.000,00	131.560,00
Mairies, églises, ateliers et garages communaux, cimetières Taux de subvention en % : 25 à 30 Plafond de subvention: 30.500 €		
Travaux d'aménagement du cimetière de Saint-Girons	45.150,00	53.999,40
Total	45.150,00	53.999,40
Voirie dont places et parkings (hors travaux d'entretien) Taux de subvention en % : 25 à 30 Plafond de subvention : 30.500 €		
Parking au complexe Jo Boussion	43.513,00	52.041,55
Total	43.513,00	52.041,55
Matériel de voirie y compris matériel roulant Taux de subvention en % : 25 à 30 Plafond de subvention : 15.000 €		
Acquisition d'un camion	50.167,20	60.000,00
Total	50.167,20	60.000,00
Équipements sportifs et/ou culturels : grosses réparations, constructions Taux de subvention en % : 25 à 30 Plafond de subvention : 46.000 €		
Réfection de deux terrains de tennis extérieurs	51.553,22	61.657,65
Total	51.553,22	61.657,65

MODALITES DE FINANCEMENT DE CES AVANT-PROJETS

Chacun des chapitres décrits ci-dessus est réputé financé sur les fonds propres de la commune au niveau du montant total diminué du taux de subventionnement maximal limité lui-même par le plafond de chaque chapitre.

Il est demandé l'Assemblée d'approuver le programme de demande de subventions D.E.T.R. présenté ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus détaillées.

Le vote donne les résultats suivants :

Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2012-01-09 : Travaux d'aménagement urbain en centre ville - 3ème tranche du plan de revitalisation : demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des aménagements urbains sont prévus en centre ville dans le cadre du plan de revitalisation de Saint-Girons et du Couserans 2009-2013 signé le 24 juin 2009.

La troisième tranche concerne l'**aménagement de la rue Joseph Pujol** et la mise en place de **containers enterrés Place Pasteur**.

Cette opération contribuera à relancer la revitalisation du centre ville :

- en intégrant la facilité d'accès au centre ville
- en réalisant la mise en sécurité des usagers piétons et véhicules
- en assurant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- en améliorant le cadre de vie.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le montant des travaux de cette tranche n° 3 et d'autoriser le maire à demander les subventions correspondantes.

Le montant des travaux s'élève à 437.163,90 € H.T., soit 522.848,02 € T.T.C. incluant honoraires et maîtrise d'œuvre.

Le budget et le plan de financement se présentent comme suit :

Travaux	Financement		
	437.163,90 € hors taxes	Subvention État	20 %
Subvention Région		20 %	87.432,00 €
Subvention Département		20 %	87.432,00 €
Autofinancement		40 %	174.867,90 €
437.163,90 € H.T.		100 %	437.163,90 €

Il est précisé au conseil municipal que la demande de subvention auprès de l'État sera déposée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2012.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver le montant de la troisième tranche de travaux d'aménagement urbain du centre ville ci-dessus présenté ;
- d'approuver le plan de financement tel que détaillé ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document en vue de la réalisation de ce programme, et notamment à demander les subventions nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus détaillées.

Le vote donne les résultats suivants :

Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2012-01-10 : Travaux d'aménagement urbain en centre ville - 3ème tranche du plan de revitalisation : demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 201

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des aménagements urbains sont prévus en centre ville dans le cadre du plan de revitalisation de Saint-Girons et du Couserans 2009-2013 signé le 24 juin 2009.

La troisième tranche concerne l'**aménagement de la rue Joseph Pujol** et la mise en place de **containers enterrés Place Pasteur**.

Il est proposé de présenter à Monsieur le Préfet, au titre Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) une demande de subvention aux fins de mener à bien les travaux ci-dessous, prévus dans le cadre de la troisième tranche du plan de revitalisation.

Opérations	Hors Taxes	T.T.C.
Voirie et ordures ménagères		
- Travaux Rue Joseph Pujol - Containers enterrés Place Pasteur	437.163,90 €	522,848,02 €

MODALITES DE FINANCEMENT DE CES AVANT-PROJETS

Les chapitres ci-dessus sont réputés être financés sur les fonds propres de la commune au niveau du montant total diminué du taux de subventionnement maximal limité lui-même par le plafond de chaque chapitre.

Il est demandé l'Assemblée d'approuver la demande de subvention ci-dessus présentée au titre de la D.E.T.R.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte cette proposition.

Le vote donne les résultats suivants :

Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2012-01-11 : Débat d'orientations budgétaires 2012

Monsieur le MAIRE déclare :

« Le débat d'orientations budgétaires est la première étape du cycle budgétaire annuel.

En cette période d'incertitudes croissantes pour la conjoncture économique et de contraintes de plus en plus fortes sur les finances publiques, pas simplement liées à un contexte de crise mais également à une politique de réforme qui stigmatise les collectivités locales,

la tenue de ce débat est d'autant plus nécessaire à la bonne compréhension des enjeux qui entourent la préparation du budget 2012.

Il permet d'exposer ces contraintes externes influençant la situation financière de la commune et de proposer les grandes orientations en termes de services rendus, d'investissement, de fiscalité et d'endettement. Et ce d'autant plus que le contexte d'aujourd'hui ne paraît pas devoir évoluer vers une amélioration pendant plusieurs années.

Les arbitrages financiers privilégieront donc les priorités annoncées de la mandature afin de répondre aux préoccupations des administrés tout en préparant un avenir de qualité.

La stratégie financière de la ville s'appuiera sur les mêmes fondamentaux que lors des exercices précédents : efforts de gestion afin de préserver l'équilibre et poursuite de la politique d'investissement pour améliorer le cadre de vie des Saint-Gironnais et accueillir de nouveaux habitants.

LE CONTEXTE FINANCIER NATIONAL ET LOCAL

La reprise économique est devenue beaucoup plus incertaine, la croissance mondiale et plus particulièrement celle de la zone euro a subi un ralentissement au deuxième semestre 2011.

En 2012 le taux de croissance du PIB s'établirait à 1,3%. Les prévisions se situent toutefois dans une fourchette de 0,0% à 2,5% illustrant l'importance des incertitudes pesant sur la croissance.

Dans ces conditions l'investissement serait affecté, dans une certaine mesure, par un durcissement des conditions d'accès au crédit et la consommation des ménages, par les effets des mesures d'austérité même si comme le présentent certains économistes la France pourrait relancer légèrement la consommation en 2012.

Cette reprise resterait néanmoins conditionnée à l'amélioration du marché de l'emploi et à l'impact des mesures d'austérité budgétaire.

Un contexte donc incertain dont les perspectives seront en plus impactées par la dégradation de la note de la France et de sa perspective d'évolution négative.

La perte du triple A entraînant la hausse des taux d'intérêts va encore alourdir la dette des collectivités ce qui amènera forcément une hausse de la fiscalité pour certaines d'entre elles. Elle va aussi raréfier le crédit aux entreprises et aux particuliers ce qui porterait un coup à la reprise économique.

La loi de Finances 2012 et les lois rectificatives qui suivront seront impactées par cet événement. Ainsi une collectivité qui prépare son budget s'intéresse nécessairement aux dispositions de cette Loi et principalement celles relatives aux collectivités locales.

Selon la présentation du tableau des concours financiers de l'État, pour la seconde année, la norme de progression des crédits « zéro volume » s'applique à l'ensemble des dotations inscrites dans le périmètre normé. Ainsi le gel concerne l'ensemble des concours financiers et subventions aux collectivités à l'exclusion du FCTVA et amendes de police. Ce gel se traduira pour beaucoup de collectivités comme Saint-Girons par une baisse des dotations.

Quant au contexte local il reste marqué par une structure socio-économique largement composée de population à revenus modestes avec des conséquences sociales préoccupantes.

En effet l'Ariège, qui a un taux de pauvreté supérieur à 15% se caractérise également par une intensité dans ce domaine plus forte que dans les autres départements de la Région.

Il nous paraît essentiel que notre politique budgétaire pour la commune intègre tous ces paramètres. »

Monsieur le MAIRE donne ensuite la parole à M. Thierry TOURNÉ, adjoint chargé des Finances et de l'Administration Générale, qui expose ce qui suit :

I	-	UNE GESTION RIGOUREUSE DU BUDGET
---	---	----------------------------------

1°	-	<u>LE FONCTIONNEMENT</u>
----	---	--------------------------

a) L'analyse et quelques ratios

L'analyse rétrospective (2008-2011) des comptes administratifs confirme le réel assainissement financier mis en œuvre depuis 2008.

La situation de la ville reste très fragile, elle pourrait connaître une dégradation en 2012 avec la fin du processus de compensation taxe professionnelle de Lédar qui entraîne une perte de 315.000,00€ de recettes réelles (perte totale sur les derniers exercices de 700.000,00 €).

Mais les leviers d'action mis en place ont permis pour la 2ème année consécutive de conserver une épargne nette positive et même une progression de l'épargne brute comme le démontre le tableau ci -après :

	CA 2009	CA 2010	CA 2011
Dépenses totales	7 085 741	7 059 479	7 029 296
Dépenses réelles	6 656 418	6 587 101	6 796 490
Dépenses gestion	6 393 846	6 378 456	6 564 513
Recettes totales	8 529 782	8 659 401	8 464 537
Recettes réelles	7 249 649	7 648 760	7 898 206
Recettes gestion	7 240 245	7 599 558	7 783 292
Epargne de gestion	846 399	1 221 102	1 218 779
Epargne brute	593 231	1 061 659	1 101 716
Remboursement en K	704 123	755 535	830 745
Epargne nette	-110 892	306 124	270 971

b) Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales 2011 ont connu un taux de réalisation à 102%

Les recettes réelles progressent de 3,26% malgré la diminution des dotations de l'Etat d'un montant de 13.086 € et 157.515 € de compensation perte de taxe professionnelle.

Les dotations de l'État (DGF, DSR et DNP) d'un montant total de 2.266.740 € représentent 28,7% des recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes des produits fiscaux ont progressé par l'augmentation des bases et des rôles supplémentaires pour un total de 135.000 €.

La totalité des produits fiscaux (les 4 taxes + IFRER + CVAE +TASCOM – prélèvement GIR) pour 3.124.724 € représentent 39,6% des recettes réelles et 43,7 % avec les compensations fiscales. En comparaison, en 2008 l'ensemble de ces recettes fiscales représentaient 55,10%.

L'ensemble des autres recettes a aussi progressé grâce à l'impact de l'intégration cantine et centre de loisirs, à une bonne année du cinéma et à un bon suivi des recettes de manière globale.

c) Les dépenses de fonctionnement

Comme les années précédentes c'est par la maîtrise des charges de fonctionnement que passe le redressement financier de la ville.

En 2011 les charges à caractère général n'ont augmenté que par l'intégration de l'ex Caisse des Ecoles et par la conséquente augmentation des énergies (électricité, gaz et carburants).

Les charges de personnel ont diminué par rapport à 2010 de 0,45%, leur gestion implique toujours une attention particulière de notre part, d'abord parce que les personnels sont le facteur essentiel du service rendu aux usagers mais aussi parce que ces dépenses représentent la part la plus importante des charges de fonctionnement et qu'il est essentiel de mieux les maîtriser.

Le soutien aux associations est maintenu tant par les subventions que par la logistique mise à leur disposition.

2° - L'INVESTISSEMENT

La section d'investissement retrace les dépenses et recettes afférentes soit aux gros entretiens du patrimoine soit aux travaux neufs.

Cette année 2011 a été marquée par d'importants travaux pour un montant total de plus de 2.200.000 €.

D'abord la fin de la réalisation des travaux engagés en 2010 :

- des travaux rue Jules Desbiaux
- de la reconstruction du gymnase
- de la construction des vestiaires au stade Jo Boussion
- du giratoire place François Camel avec la mise en place des containers.

Ensuite la réalisation des travaux sur les crédits votés en 2011 :

- budget enseignement : les travaux de toiture sur l'école maternelle de Lédar et la construction du mur de clôture, toujours à l'école de Lédar ;
- budget culture : le remplacement de l'ancien chauffage de la salle Max Linder par un système de traitement d'air et l'informatisation de la bibliothèque ;
- budget sport : le remplacement des 3 aérothermes du gymnase Buffelan ;
- budget voirie et aménagements urbains : les travaux sur voies et la construction de murs de soutènement, l'aménagement de la place Verdun et la première partie de celui de la rue Pierre Mazaud dans le cadre du plan de revitalisation, et les acquisitions de terrains.

Enfin des acquisitions diverses de matériel indispensables au bon fonctionnement des services, en particulier le service voirie qui s'est doté d'une nouvelle épareuse et le service sports d'un camion, la cantine d'un nouveau four et le gymnase Buffelan pour la salle du dojo de tapis neufs.

Ces investissements sont financés par :

- les subventions d'équipement

- les recettes comme le F.C.T.V.A. et la T.L.E.
- l'emprunt nouveau.

II - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2012

Le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de présenter la stratégie financière de la collectivité, au regard de l'environnement fortement contraint et incertain.
Ce débat ne vise pas à rentrer dans les détails des inscriptions envisagées pour le budget primitif 2012.

Cet examen sera mené lors de la séance consacrée au vote de ce document.

La maîtrise des charges de fonctionnement permet, dans ce contexte actuel de contrainte pesant sur les recettes, de dégager des marges de manœuvre pour le maintien voire le développement des services publics.

Mais la baisse des recettes en provenance de l'État et des collectivités territoriales, et la volonté renouvelée de ne pas recourir au levier fiscal impliquent pour la collectivité une stratégie de maîtrise de ses dépenses.

Cette maîtrise est une constante financière que s'est donnée la collectivité depuis 2008 .

a) Les recettes

Globalement le volume des recettes de la ville sera diminué par l'extinction de la compensation fiscale exceptionnelle liée aux pertes de bases de taxe professionnelle suite à la fermeture des papeteries.

La commune perd 315.000,00 € par rapport à 2011 et plus de 700.000,00 € par rapport à 2008.

Les autres concours de l'État et la remise en cause des financements croisés découlant des réformes récentes entraîneront certainement une nouvelle diminution. Animés par la volonté de ne pas infliger de « double peine » aux contribuables, nous avons décidé de ne pas augmenter les taux en 2012 .

Par voie de conséquence seules les décisions du Gouvernement pourront entraîner une augmentation des impôts à travers la revalorisation des bases fiscales.

Dans le même temps, consciente des difficultés économiques de ses concitoyens et soucieuse de ses responsabilités en matière de solidarité, la ville procède à une étude afin de mettre en place une politique tarifaire plus équitable garantissant une plus grande justice sociale.

b) Les dépenses

Le chapitre des charges à caractère général comprend de nombreux postes de dépenses, tels les fluides dont la charge est difficilement maîtrisable car l'évolution de leur coût ne dépend pas d'une volonté communale.

Malgré cela, grâce à une volonté municipale forte, le travail d'analyse des comptes est poursuivi et permet d'obtenir une baisse sensible de certaines charges sans impacter la qualité du service public.

Ce travail se poursuivra donc en 2012 et au-delà car il faut du temps pour infléchir certaines dépenses.

Poste par poste, des arbitrages seront rendus pour continuer à faire baisser les charges à caractère général ou tout au moins à en maîtriser fortement le développement et ce malgré une augmentation de fréquentation des services fournis aux usagers en particulier dans le

domaine de l'enfance jeunesse et en maintenant une attention encore plus soutenue à l'entretien et à la propreté de la ville.

Le chapitre des dépenses de personnel restera prévu à la même hauteur que 2011, soit 4.193.000,00 €.

Le coût du Glissement Vieillesse Technicité y sera compensé par les départs.

C'est en grande partie la maîtrise rigoureuse de ces deux postes qui aura permis à la collectivité d'absorber la perte des 700.000 €, la diminution des dotations et éviter le recours à la pression fiscale sur les Saint-Gironnais.

On peut évaluer facilement les économies réalisées sur le chapitre des charges de personnel.

En appliquant sur la période 2008 / 2012 l'augmentation moyenne de 4,11% des 2 mandats précédents l'inscription budgétaire 2012 s'élèverait à 4.630.000,00 € soit une progression de 441.400,00 € .

Le concours de la collectivité au secteur associatif est préservé, il permet d'encourager les plus jeunes à participer à des activités sportives et culturelles. Il permet aussi de rendre la ville plus attractive grâce à l'organisation de certaines manifestations.

c) L'investissement

Le budget 2012 verra la poursuite du plan d'investissement au regard de la capacité financière de la ville.

Cette politique est destinée, entre autres, à préserver pour les Saint-Gironnais un cadre de vie de qualité.

Comme les années précédentes le programme annuel sera axé sur 2 axes : investissements liés aux gros entretiens du patrimoine et rénovation urbaine.

En 2012 l'enveloppe d'environ 1.600.000,00 € concernera donc :

1. des travaux d'investissements de gros entretien :

- les travaux d'assainissement au cimetière de Saint-Girons, complétés par la construction d'un nouveau colombarium
- le remplacement des bâches au foirail
- la création de nouveaux sanitaires à l'école Saint-Alary
- le remplacement du sol du gymnase Buffelan
- la réhabilitation complète de deux terrains de tennis en terre battue
- la réhabilitation des terrains de jeux de Sières
- l'acquisition de matériel et mobilier en particulier la numérisation du cinéma salle Max Linder.

2. des travaux de rénovation urbaine :

- les travaux de voirie avec une enveloppe de 340;000 € consacrée :
 - à la réfection de certaines voies et parkings
 - à des travaux sur le réseau pluvial au bd Frédéric Arnaud ;
- les travaux d'éclairage public ;
- les travaux d'enfouissement de conteneurs (boulevard Frédéric Arnaud) et la construction d'espaces conteneurs ;

- la 3ème tranche d'aménagements urbains en centre ville, qui concernera la rénovation de la rue Joseph Pujol et la mise en place de containers enterrés Place Pasteur, travaux subventionnés à 60% par l'Etat, le Département et la Région conformément au plan de revitalisation.
- Une enveloppe sera consacrée aux subventions d'équipements comme les subventions façades.

2012 sera aussi l'année de la fin des réalisations engagées en 2010 comme les aménagements de la rue Pierre Mazaud et rue du Marché, et la fin des travaux de construction du mur de soutènement au chemin du Bousquet.

Monsieur le MAIRE reprend la parole et conclut ainsi :

« Comme vous venez de l'entendre, le budget 2012 sera dans la droite ligne des objectifs fixés depuis quatre ans, avec les deux axes forts que sont le rétablissement de finances saines et l'embellissement et l'équipement de notre ville, le challenge étant toujours celui de réussir ce pari de trouver des subventionnements alors même que notre situation financière nous oblige à la plus grande prudence.

Cependant, un fait de plus en plus prégnant nous oblige à envisager sérieusement un troisième axe dans notre budget, celui de la prise en compte d'une paupérisation inquiétante de la population dans un contexte de crise nationale.

La politique de révision des tarifications et l'aide croissante aux associations caritatives sont le témoignage de notre souci de lutter contre ce fléau d'appauvrissement à l'échelle de tout le territoire français.

Mais malgré cela, nous gardons le cap et nous continuerons à travailler pour le bien de Saint-Girons et du Couserans. »

Monsieur le Maire donne ensuite la parole aux conseillers municipaux.

Il n'y a pas de questions diverses.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 40.

**Le Maire,
François MURILLO**